

Réunion de conseil du 27 mars 2025 à 20h30

Salle du Conseil

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de François AUDOUX, Maire

Date de convocation : le 20 mars 2025

Présents : AUDOUX François, BARREAU Eliane, CHEVAIS Claudine, DEGORCE Carine, DEVERGE Christian, HUVELIN Damien, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques, REMAUD Emmanuel

Excusés : BRISEPIERRE Jérôme, FOUSSIER François, STEPHENS Angela,

Secrétaire de séance : BARREAU Eliane

- **Ordre du jour complémentaire**

- Adhésion SPA Poitiers

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2025 est approuvé à l'unanimité

- **D2025/033 - Marché MAC (Maison des Associations et de Coworking)**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique et ses articles L.2124-2 et R.2124-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique résultant du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du code de la commande publique

CONSIDERANT que le marché initial se présente sous la forme d'un marché allotie en 9 lots comme suit :

Lot 01	Gros Œuvre
Lot 02	Charpente Bois
Lot 03	Enduits extérieurs
Lot 04	Menuiseries extérieures
Lot 05	Isolation - Plafonds - Menuiseries intérieures Bois
Lot 06	Revêtements de sols souples - Faïences
Lot 07	Peintures
Lot 08	Électricité
Lot 09	Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires

CONSIDERANT que le marché initial est passé après publication de l'avis d'appel public à concurrence publié le 22 janvier 2025 sur le profil acheteur de la collectivité sous le numéro 86_20250122W2_01 et dans le journal La Nouvelle République le 27 janvier 2025

A la suite d'une déclaration de procédure infructueuse, l'acheteur peut :

- relancer une nouvelle procédure,
- passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sous réserve que les conditions initiales du marché public ne soient pas substantiellement modifiées (voir les cas évoqués à l'Article R.2122-2 du Code de la Commande Publique),
- recourir à une procédure avec négociation (à la suite d'un appel d'offre infructueux en raison d'offres irrégulières ou inacceptables – Article R. 2124-3-6° du Code de la Commande Publique) ou encore à un dialogue compétitif (Article R.2124-5 du Code de la Commande Publique).

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres a été consulté pour émettre un avis sur la suite de la procédure et propose :

- d'arrêter la procédure et de déclarer sans suite le lot n° 04 : Menuiseries extérieures (offre inacceptable) conformément au regard de l'analyse pour motif d'intérêt général économique et de relancer une nouvelle procédure.

le lot n° 04 : Menuiseries extérieures

CONSIDERANT que le lot 4 est infructueux et que la CAO après classement des offres a décidé :

- d'attribuer les lots suivants :

		Entreprise retenue	Montant
Lot 01	Gros Œuvre	UNISCOP	70 000.00 €
Lot 02	Charpente Bois	TOP RENOV	36 332.00 €
Lot 03	Enduits extérieurs	TOP RENOV	50 481.00 €
Lot 04	Menuiseries extérieures	Lot infructueux	
Lot 05	Isolation - Plafonds - Menuiseries intérieures Bois	CÔTE PLAFONDS	91 715.00 €
Lot 06	Revêtements de sols souples - Faïences	BOUCHET FRERES	9 564.00 €
Lot 07	Peintures	BOUCHET FRERES	11 955.00 €
Lot 08	Électricité	BATISERVE	28 831.00 €
Lot 09	Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires	GIRAUD SERGE	46 602.00 €

- D'AUTORISER le Maire à signer les lots 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 selon le choix retenu par la commission d'appel d'offres et les conditions prévues au contrat :

Article 3 : La durée du marché débutera à compter de la notification de celui-ci.

- D'AUTORISER le Maire à signer tout document utile à l'affaire y compris les documents de gestion tels que les avenants, mises au point ou les résiliations.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/034 – Taux d'imposition 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition de 2024.

En conséquence, le conseil municipal vote les taux 2025 suivants :

- TFB : 30.11%
- TFNB : 25.55%
- TH : 15.62%

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025/035 – Adhésion à la SPA de Poitiers**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la SPA de Poitiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

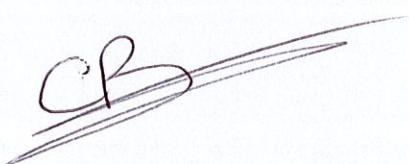
Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **Questions diverses :**

- Date du prochain CM : Jeudi 10 avril 2025 à 20h00.
- Mercredi 16 avril 2025 à 18h00, salle du conseil municipal : Préparation de la journée citoyenne du 8 juin 2025.

La Secrétaire de séance,

Eliane BARREAU



Le Maire,

François AUDOUX



